

12.01.2012

→ www.actu.20min.ch

Les seniors n'auront plus à s'en faire pour leur animal

NYON (VD). Une fondation retrouvera un compagnon aux aînés qui ont perdu le leur. Elle assurera aussi un avenir aux bêtes délaissées après un départ en EMS.

«Cela m'est souvent arrivé d'endormir l'animal d'une personne âgée, en me disant qu'elle allait rentrer seule et déprimer.» Gilles Altwegg, vétérinaire à Nyon, n'est pas le seul à se préoccuper de ces situations. Les médecins sont aussi régulièrement confrontés à des seniors dépressifs après la perte de leur compagnon. Une présence dont ils préfèrent se priver, «par peur que leur nouveau compagnon leur survive et qu'il soit abandonné après leur décès», explique le vétérinaire.

Avec des amis généralistes et leurs épouses, Gilles Altwegg a ainsi créé la Fondation Jean-François-Kurz, du nom de l'ancien président de la SPA de Nyon. Son but est de permettre aux seniors de retrouver un animal adapté à leur mode de vie et leur âge, et de «leur redonner goût à la vie».

La fondation, qui sera opérationnelle à la fin février, poursuit également un autre



Gilles Altwegg, président de la fondation, dont l'action débatera dans le canton de Vaud. -cat

but. La prise en charge des chiens et des chats qui ne peuvent suivre leur maître en EMS. «Ce qui inquiète ces personnes, c'est que leur animal soit euthanasié s'il part à la SPA et n'est pas replacé.» L'entité s'engage donc à trouver un nouveau foyer à ces minets et toutous, idéalement chez un aîné en mal de compagnie.

L'organisme, dont l'action sera bénévole, permettra enfin aux seniors de prendre des

Offre complémentaire à celle de la SPA

«Si une fondation se spécialise là-dedans, c'est bien», affirme Samuel Debrot, ex-président de la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA). Selon lui, il est difficile de confier un

nouvel animal à une personne âgée, et délicat de replacer une bête âgée. Si la SVPA propose des séjours temporaires, ils ne peuvent excéder six semaines et coûtent 10 fr. par jour.

nouvelles de leur compagnon. Qu'il s'agisse d'une séparation définitive ou non, puisque les personnes hospitalisées pour-

ront confier temporairement leur ami à quatre pattes à la fondation, jusqu'à leur retour à la maison. -CAROLINE GERRARD